

Qu'est-ce qu'un maître d'ouvrage ?

Quel est son rôle ?

➔ Définition

Le maître d'ouvrage - désigné par les initiales M.O - est la personne pour laquelle les travaux sont exécutés (le bénéficiaire final des travaux).

Pour les travaux forestiers, le maître d'ouvrage peut être le propriétaire forestier ou l'ASL (Association syndicale libre) dans laquelle se sont regroupés un ensemble de propriétaires pour faire exécuter des travaux en commun ¶725002 à ¶725005,

➔ Quelles sont les décisions qui reviennent au maître d'ouvrage ?

- ◆ la décision initiale de faire réaliser des travaux dans sa propriété et de définir le programme de ces travaux. Il peut, dès cette phase, se faire assister par ce que l'on appelle un « assistant à la maîtrise d'ouvrage - AMO ».
- ◆ la détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle et des moyens de financement
- ◆ la délégation éventuelle d'une partie de ses tâches à un maître d'ouvrage délégué - MOD - plus justement appelé mandataire du maître d'ouvrage ¶280002
- ◆ l'obtention des financements et la constitution de sa part d'autofinancement
- ◆ la conclusion des contrats de maîtrise d'œuvre et des contrats avec les entreprises de travaux
- ◆ le suivi de la gestion comptable et financière du programme
- ◆ la réception des travaux
- ◆ la souscription des assurances responsabilité civile
- ◆ Il lui appartient également de régler les problèmes avec les fonds voisins afin que les autorisations soient obtenues avant l'intervention des entreprises.